

FORMEZ-VOUS SANS FRAIS

Marre du confinement ? Pourquoi ne pas en profiter pour vous former sans frais !

ALERTE INFO AVRIL 2020

Jusqu'au 11 mai 2020, il est possible pour TOUTES les sociétés de former ses collaborateurs à distance, à coût zéro !

Chaque société peut organiser des actions de formation à hauteur de 1 500 € avec un financement pris en charge à 100% en raison de la crise très particulière liée au Covid19, et ce, sans dépasser la période d'activité partielle, à ce jour fixé au 11 mai 2020 !

Afin de vous accompagner dans l'utilisation de ce véritable levier de financement, nous vous proposons les **actions de formations à distance suivantes**, d'une durée de 2h30 :

- Le recensement des besoins en formation
- L'entretien professionnel
- L'entretien annuel d'évaluation
- Comprendre la fiche de paie
- La durée du travail : règles, limites et conséquences
- L'obligation de sécurité de l'employeur
- La gestion de la fin du contrat, les indemnités de départ
- Le licenciement économique
- La rupture conventionnelle collective (RCC)
- La construction du plan de développement des compétences

Alors n'hésitez plus ! Formez-vous ainsi que vos collaborateurs, "gratuitement", et répondez par la même occasion à votre obligation formative.

Attention, vous avez jusqu'au 11 mai, contactez-nous rapidement.

PARIS 21, rue de Fécamp (12^e) 01 46 94 76 25
AVIGNON 130, avenue Pierre Sémard 04 90 03 83 60